

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DE_2024_COM_31

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai à 19 heures, le Conseil Municipal de VILLEGOUIN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de VILLEGOUIN, sous la présidence de M. Michel BRUNET, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice: 11, Présents: 10, Votants : 10, Absent:1,
Date de convocation: le 09/04/2024.

Présents: M.BRUNET Michel, M.BERNIER Gilles, M.THIBAUT Patrick, M.PINAULT Jean,
Mme KULICH Laëticia, M. BRUNET Steven, M. DUMOT Julien, Mme BIAUNIER Béatrice,
M.MONTIER Philippe, M. BERNIER Olivier.

Absent: M. GORSKI William.

M. GORSKI William a donné pouvoir à M. BRUNET Michel.

M. PINAULT Jean a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENOU.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de SAINT-GENOU déroulée du 25 mars 2024 au 25 avril 2024 à la mairie de Saint-Genou. Conformément à l'article R131-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans le périmètre de 6 km.

Monsieur le Maire présente les éléments du dossier de demande d'autorisation environnemental et autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le projet consiste en :

Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs

- Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m.

Nombre d'aérogénérateurs : 3

Diamètre rotor maximum : 158 m

Hauteur maximale de mât : 127.5 m

Hauteur totale en bout de pale : 200 m

Puissance unitaire maximale : 6.6MW

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret.

La question est la suivante :

ETES VOUS FAVORABLE AU PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENOU ?

Résultat du vote :

OUI : 0 NON : 11

Le conseil municipal émet donc un avis DEFAVORABLE sur le projet éolien sur la commune de SAINT-GENOU.

Le maire



le secrétaire de séance

[Signature]